

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1002 12 mai 2010

SOMMAIRE

Able Investments S.à r.l 48086	Hewlett-Packard Technology Licenses and
Admiral Global & International S. à r.l 48051	Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office
Admiral Institutional S.à r.l 48052	
Aero 1 Global & International S.à r.l 48052	Hobbit Investment48086
Aero Investment S.à r.l	lbex S.A 48095
Aida Holdings S.à r.l	Immobilière de Roost S.A 48090
Alchemy Holding S.à r.l	
Allegra Consulting S.A 48072	14.5.5.5.1.1.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5.5
Amazonia S.A	Keyes Holding S.A 48079
Art & Feelings S.A	
Austrasia Events S.A	
Bâtiferm S.A	I D' : I I C A 40000
Beaulieu Investissement S.A	LOTEL L 4 C 1 L 4000
Belalux S.C.I	1 1 0 1
BK Industrie S.à r.l	
Braci Holding S.A	100/
Brianfid-Lux S.A	Manusian Turanan and C 3 m l
BS Express S.à r.l	
CTG Participations S.A	
CTG S.A	
Cucina Holdings S.à r.l	1-1/h-1/l/ CCC 400//
Dream Partner S.à r.l	Daval Mahah C à u l 400/1
EnergyCo S.A	C
Eurizon Investment Sicav	
Euronimbus S.A	Coloriny act C A 400E3
EWA (Fiduciaire et Révision) SA 48081	Suo Tempore AG48090
Génie S.A	Tower 2 S.àr.l
Global Perspectives48067	Tuisses C à u I
	Velio International Holding S.A 48088
Goldman Sachs Specialized Investments48096	
GS Luy Management Services S à r l 48050	Xin-Xing s.à r.l



Cucina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé. R.C.S. Luxembourg B 143.069.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010048112/16.

(100049425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

GS Lux Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 88.045.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010048113/16.

(100049428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 75, Vegacenter, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.187.

Extrait d'une décision du délégué à la gestion journalière de la Société.

Il résulte d'une décision du 16 décembre 2009 du délégué à la gestion journalière de la société HEWLETT-PACKARD TECHNOLOGY LICENSES AND LICENSING Ltd. (Hewlett-Packard Technologiai Licencek es Licenchyujto Kft.), une société de droit hongrois ayant son siège social à 2724 Ujlengyel, Petöfi Sandor u. 40, Hongrie, enregistrée au Tribunal métropolitain, en tant que tribunal hongrois d'enregistrement (Fovarosi Birosag mint Cégbirosag) sous le numéro Cg. 01-09-703277 (ci-après la "Société") que M. Jonathan Horne n'est plus gérant de la Succursale avec effet au 16 décembre 2009.

Il résulte en outre d'une décision du 16 décembre 2009 du délégué à la gestion journalière de la Société que M. Sebastian-Axel Göbel, né le 7 mai 1975 à Eisenach et demeurant à 9, rue François Trausch, L-8265 Mamer, a été nommé, avec effet au 1 ^{er} décembre 2009, en tant que gérant de la Succursale en remplacement de M. Jonathan Horne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la société

Max Kremer

Référence de publication: 2010048329/22.

(100050435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.



Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 44.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé. R.C.S. Luxembourg B 118.046.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010048114/16.

(100049430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Okilo s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 132.117.

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit chypriote "VIONEZENA HOLDINGS LTD", ayant son siège social à 134 Arch. Makarios III Avenue, Yiota Court, Suite 301, P.C. 3021, Limassol, Chypre, inscrite au registre de commerce sous le numéro HE248400, détentrice de cent (100) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1 er avril 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "OKILO s.à r.l." (numéro d'identité 2007 24 48 287), avec siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 132.117, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2460 du 30 octobre 2007,

a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également constituer, acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.



Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 avril 2010. Relation: CAP/2010/1180. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 avril 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010048162/60.

(100050050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Admiral Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.125,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 122.644.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010048115/16.

(100049432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Aero 1 Global & International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.670.861,73.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.659.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010048116/16.

(100049434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.



Aero Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé. R.C.S. Luxembourg B 124.660.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010048117/16.

(100049436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Aida Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.053.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010048118/16.

(100049438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Solarinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.318.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

- 1.- The Luxembourg company RAMLUX S.A., with its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B 53.438;
- 2.- The Luxembourg company SONAKA S.A., with its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B 14.670;

here represented by Mr Fons MANGEN, auditor, residing in Ettelbruck, by virtue of two proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented like said, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves.

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg corporation (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.



1.2. The Corporation exists under the firm name of "SOLARINVEST S.A.".

Art. 2. Registered Office.

- 2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.
- 2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

- 3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to issue bonds, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.
- 3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.
 - Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 3,100 (three thousand hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

- 6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.
 - 6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.
- **Art. 7. Payments.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.
 - Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.
 - Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 10. Board of Directors.

- 10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.
- 10.2. The Directors is by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.
- 10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

- 11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.
 - 11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.
- 11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.
 - 11.4. The directors may cast their votes by circular resolution.
- 11.5. They can vote by letter, telecopier, or any other electronic way of communication, the two last being to be confirmed by written.



- 11.6. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates.
 - 11.7. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.
- Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

- 13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.
- 13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.
 - 13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.
- **Art. 14. Representation of the Corporation.** Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

- 15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.
- 15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. - General Meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

- 16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.
 - 16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.
- Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at the second Thursday of the month of May at 10.00 a.m.
- **Art. 18. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.
 - Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. - Business Year, Distribution of Profits

Art. 20. Business Year.

- 20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

- 21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.
- 21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
 - 21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.
- 22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.



Transitory Measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at the December 31 st 2010. The first annual General Meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 3.100 (three thousand hundred) shares as follows:

1. RAMLUX S.A	3.099 shares
2. SONAKA S.A	1 share
Total:	3.100 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred euros.

First Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2015:
 - a) Mr Fons MANGEN, auditor, residing in Ettelbruck.
 - b) Mr Jean-Hugues ANTOINE, accountant, residing in Izel (Belgium).
 - c) Mrs Carine REUTER-BONERT, employee, residing in Fennange.
 - 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

the Luxembourg company RAMLUX S.A., with its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B 53.438.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société luxembourgeoise RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B 53.438;
- 2.- La société luxembourgeoise SONAKA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B 14.670;

ici représentées par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.



Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination.

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
 - 1.2. La société adopte la dénomination "SOLARINVEST S.A.".

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

- 3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission des obligations enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.
- 3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

- 6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
 - 6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.
- Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
 - Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.
- Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.



Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

- 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du' président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
 - 11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.
- 11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.
- 11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.
 - 11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.
- Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
 - 13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
 - 13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 14. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

- 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

- 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
 - 16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.
- Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.
- Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

- 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

- 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.



Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
- 22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2010. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 10.000 (dix mille) actions comme suit:

1. RAMLUX S.A	3.099 actions
2. SONAKA S.A	1 action
TOTAL:	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:
- a) Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
- b) Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, demeurant à Izel (Belgique).
- c) Madame Carine REUTER-BONERT, employée, demeurant à Fennange.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société luxembourgeoise RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B 53.438.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14340. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010048174/330.

(100050401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.



Alchemy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 9.798.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 112.479.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010048119/16.

(100049441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Beaulieu Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.734.

Par la présente, je vous informe de la dénonciation de siège de la Société BEAULIEU INVESTISSEMENT S.A. enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.734, à partir du 1 ^{er} avril 2010.

Par conséquent, veuillez prendre note de la radiation du siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1 er avril 2010.

Valérie Hustadt Responsable de Site

Référence de publication: 2010048122/12.

(100049616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 110.278.

Il résulte de la décision de gérant commandité de la société PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S. que le gérant commandité a pris la décision suivante:

Le siège de la société est transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2010048131/16.

(100049674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

KAS Anorthosis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 118.728.

Il résulte de la décision de l'associé commandité de la société KAS Anorthosis S.C.A. que l'associé commandité a pris la décision suivante:

Le siège de la société est transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour KAS Anorthosis S.C.A. Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. Fondé de pouvoir Signatures

Référence de publication: 2010048133/16.

(100049675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

L&X, Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 116.552.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XHONNEUX P.

Référence de publication: 2010048143/10.

(100049750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Maurice Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 152.324.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1° Madame Catherine BATT-CURRLE, employée privée, née le 27 octobre 1971 à Metz (France), demeurant à F-57420 Coin-sur-Seille, 7, rue François de Curel (France);
- 2° Monsieur Maurice MOUTSCHEN, chauffeur routier, né le 9 juin 1977 à Luxembourg, demeurant à L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

- **Art. 1** ^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Maurice Transports S.à r.l.".
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mondercange.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport de marchandises par route avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes, de bureau d'affrètement, de commissionnaire de transports ainsi que la location et le commerce de véhicules.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.



Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- **Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- **Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).



Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1° Est nommée gérant technique pour une durée indéterminée:

Madame Catherine BATT-CURRLE, prénommée.

2° Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Maurice MOUTSCHEN, prénommé.

3° La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

4° Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Catherine BATT-CURRLE, Maurice MOUTSCHEN, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 mars 2010. LAC/2010/14096. Reçu 75,- €.

Pour le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048161/113.

(100050483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Trieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 131.641.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 8 avril 2010, les associés de la Société ont décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 31 mars 2010 de Monsieur Nicolas Martin de son mandat de gérant de la Société;
- de nommer Monsieur Martin Rajcan avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société, avec effet au 1 ^{er} Avril 2010 de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 Novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle

Gérant

au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Gérant

Stefan Lambert, né le 8 Janvier 1964 à Trêves, Allemagne, avec adresse professionnelle au 61,

rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Christian Ollig, né le 8 Décembre 1977 à Cologne, Allemagne, avec adresse professionnelle

Gérant

au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni

Martin Rajcan, né le 16 octobre 1983 à Banska Bystrica, Slovaquie, avec adresse professionnelle

Gérant

au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Trieste S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2010048141/27.

(100049708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.



Euronimbus S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.197.325,70.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 58.075.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 8 avril 2010, adoptant les comptes annuels de l'année 2009, que le mandat des administrateurs Messieurs Alfred de Lassence, Robert Sweet, Thierry Gayet, Roy Fossett et Rachid Varachia a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010048139/16.

(100049683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.206.

Extrait de la résolution du conseil d'administration du 25 mars 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mars 2010 la résolution suivante:

Résolution

Suite aux démissions de:

- Monsieur Andrea CECCHINI, en tant que Président et Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société, formalisée par lettre du 23 décembre 2009, avec effet au 31 décembre 2009;

Le Conseil prend acte et accepte lesdites démissions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

EURIZON INVESTMENT SICAV

Signature

Référence de publication: 2010048247/18.

(100050459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Austrasia Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 88.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2009.

Après avoir délibéré, l''Assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Yves CONDE, de Monsieur Patrick SCHARF et de Mademoiselle Neila TOUATI. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale annuelle en l'année 2015.
- 2. L'Assemblée prend acte des changements d'adresses de Monsieur Yves CONDE, sis 14, rue de la Pépinière, F-57050 LE BAN-SAINT-MARTIN, de Monsieur Patrick SCHARF, sis 26, avenue Robert Schuman, F-57 000 METZ et de Mademoiselle Neïla TOUATI, sise 14, rue de la Pépinière, F-57050 LE BAN-SAINT-MARTIN, à compter de ce jour.
- 3. L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Commissaire aux Comptes de Monsieur Richard GAUTHROT domicilié professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle en l'année 2015.



Luxembourg, le 18 juin 2009. Pour extrait conforme Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010048250/23.

(100050452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Royal Kebab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4833 Rodange, 9, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 124.229.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010048773/2.

(100047923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Braci Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 16 mars 2010

- 1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 3. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 5. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 10 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme Pour BRACI HOLDING S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010048335/24.

(100049918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Scorff, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg E 2.227.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Maurice PICOUX, retraité, né le 2 févier 1947 à Saint-Hilaire-La Treille (F),et demeurant à L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs,
- 2) Monsieur Eric PICOUX, Directeur Commercial, né le 29 août 1978 à Mulhouse (F), et demeurant à L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Que les comparants sont les associés de la société SCORFF, société civile immobilière, avec siège social à L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro E 2227, constituée



suivant acte sous seing privé en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 70 du 5 février 1999.

2.- Cession de parts:

Monsieur Maurice PICOUX prénommé, ci-après dénommé "le cédant", déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour,

à la société anonyme CAPACITY INVEST S.A., établie et ayant son siège à L-4220 Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 87.749, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Eric PICOUX, demeurant à L-1323 Luxembourg, 38, rue des Champs, ci-après dénommée "le cessionnaire",

et ce acceptant, quatre-vingt-quinze (95) parts sociales de la société civile immobilière SCORFF.

La cession de parts a lieu au prix de deux mille trois cent cinquante-quatre euros et 1 centime (2.354,1 EUR) montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Assemblée générale

Ensuite les associés, se réunissant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés constatent la conversion de la monnaie d'expression du capital social de FRANCS LUXEMBOURGEOIS en EUROS avec effet au 1 ^{er} janvier 2002.

Après conversion, le capital social a un montant de deux mille quatre cent soixante dix-huit euros et quatre-vingtquatorze centimes (2.478,94 EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Les associés déclarent donner leur accord à la prédite cession de parts sociales.

Ensuite, le gérant, Maurice PICOUX, prénommé, déclare accepter la cession de parts sus-mentionnée au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cent soixante dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze centimes (2.478,94 EUR) représenté par cents (100) parts sociales.

Le capital a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Eric PICOUX, prénommé,	5 parts
2. CAPACITY INVEST SA, prénommée,	95 parts
Total:	100 parts"

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents Euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. PICOUX, E. PICOUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9421. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048166/70.

(100050449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Brianfid-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.520.

EXTRAIT

Le 17 mars 2010, le mandat d'administrateur de Stefano LADO, Nereo DACCI, Claudio BROGGI. Gabriele SPROCATI et Charles OSSOLA a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010048255/13.

(100050404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Global Perspectives, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.354.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A COMPARU:

la société à responsabilité limitée IMPERMANENCE S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-8522 BECKERICH, 6, rue Jos Seyler,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1 ^{er} avril 2008, numéro 786, page 37.697,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 136.655,

représentée par Monsieur Guy DENIS, psychologue, né le 20 avril 1951 à Bertrix, demeurant à F-08.200 SEDAN, 32 rue de la Noé,

agissant en sa qualité de gérant unique de la société préqualifiée, et en vertu des pouvoirs lui conférés suivant assemblée générale consécutive à la constitution de ladite société,

ici représentée par Madame Joëlle WURTH, demeurant à Beckerich, 27 Huewelerstrooss, le tout en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes et sera enregistré avec le présent acte,

ladite société comparant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée

GLOBAL PERSPECTIVES

établie et ayant son siège social à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 147.354,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 2009,

publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 août 2009, numéro 1.606, page 77.076.

Laquelle partie comparante - représentée comme dit ci-avant - prend en sa qualité d'associée unique les décisions suivantes:

Première résolution

L'associée unique prend à l'unanimité des voix la décision de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts comme suit, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" Art. 2. La société a pour objet les prestations administratives ainsi que toute prestation de toute sorte dans le domaine comptable respectivement salarial.

Elle a par ailleurs pour objet toute prestation dans le domaine des ressources humaines, du développement durable, de coaching individuel et de groupe ainsi que la médiation, y compris l'organisation de formation et la prestation de missions de conseil dans tous les domaines.

Elle s'occupe aussi de l'organisation de différents groupes de développement personnel avec accompagnement individuel, ainsi que de l'organisation de formations spécifiques dans ce domaine, avec supervision.



D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet."

Deuxième résolution

Est nommé comme gérant supplémentaire pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy Denis, psychologue, né le 20 avril 1951 à Bertrix, demeurant à F-08.200 Sedan, 32, rue de la Noé.

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur DENIS, mais ce uniquement pour tout ce qui est relatif au domaine de la formation.

Pour tous les autres domaines, la société reste engagée par la seule signature individuelle de Madame Joëlle WURTH.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros (650.-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Wurth, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 mars 2010. Relation: RED/2010/394. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 30 mars 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010048195/61.

(100050027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Wen Hua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9414 Vianden, 13, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 152.317.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Hongming NI, cuisinier, né à Shanghai (Chine) le 1 ^{er} novembre 1957 (matr. 19571101672), demeurant à L-9419 Vianden, 29, rue du Vieux Marché

agissant tant en son nom personnel, qu'en se qualité de mandataire spéciale au nom et pour compte de

2. Monsieur Jianhua XU, ouvrier, né à Shanghai (Chine) le 6 mai 1955 (matr. 19550506699), demeurant à L-9764 Marnach, 29, Marbuergerstrooss,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 mars 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "WEN HUA S.à r.l.".
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Vianden; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration, le commerce d'articles d'épicerie et d'accessoires.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.



Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- €) euros chacune.
- Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

- Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.
- Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

- M. Jianhua XU, préqualifié, cinquante parts sociales	50 parts
- M. Hongming NI, préqualifié, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cents parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixée à L-9414 Vianden, 13, rue Victor Hugo;
- 2. Sont nommés gérant pour une durée indéterminée,
- M. Jianhua XU, préqualifié et
- M. Hongming NI, préqualifié.
- 3. La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. NI, P. PROBST.



Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2010. DIE/2010/2559. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 7 avril 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010048172/84.

(100050396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Art & Feelings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 152.310.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

- 1. Monsieur Guy KARTHEISER, administrateur de sociétés, né le 5 novembre 1964 à Ettelbruck, (matr. 1964 11 05 174), demeurant à L-9291 Diekirch, 10 rue Walebroch,
- 2. Monsieur Jeannot TEMPELS, administrateur de sociétés, né le 21 décembre 1974 à Esch-sur-Alzette, (matr. 1974 12 21 139), demeurant à L-4925 Bascharage, 6c rue de Hautcharage.

Lesquels comparants a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ART & FEELINGS S.A.".
- Art. 2. Le siège social est établi dans la commune d'Erpeldange.
- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet:

- Achats et ventes d'articles de décoration et d'aménagement de toute sorte du bâtiment en général;
- Achats et ventes d'objets de fitness et de wellness;
- Activité de homestaging, à savoir la prestation de conseils à des particuliers désirant vendre ou louer leur immeuble, conseil relatif à la mise en valeur de ce bien pour mieux le vendre ou le louer;
 - Les prestations de conseil, d'études et d'expertises liées à son objet social;

La société pourra avoir recours à des entreprises sous-traitantes pour les travaux qui ne correspondent pas à son objet social, mais qui sont indispensables pour la réalisation globale dont elle dirige les travaux;

- Import et export de biens liées à l'objet social;
- La promotion immobilière.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Aucun des actionnaires ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coactionnaires, lesquels ont ainsi un droit de rachat prioritaire.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.



- Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.
- Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- **Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.
- **Art. 10.** La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

En cas d'administrateur unique, la société sera valablement engagée par sa seule signature.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
 - Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1 ^{er} mardi du mois de juin à 14:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.
 - 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et Libération.

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Guy KARTHEISER, prénommé	75 actions
2) Monsieur Jeannot TEMPELS, prénommé	25 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

Frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 950.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, se sont réunis en assemblée générale et ont pris les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans:
- Monsieur Guy KARTHEISER, prénommé,
- Monsieur Jeannot TEMPELS, prénommé et
- Monsieur KARTHEISER Edgar, né à Ettelbruck le 16 octobre 1963, demeurant à L-9415 Vianden, 4 rue de Huy.
- Monsieur Guy KARTHEISER est également nommé au poste d'administrateur-délégué, pour une durée de six ans.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, Madame Cathy HOFFMANN, née à Luxembourg le 27 janvier 1985, demeurant à L-9285 Diekirch, 10 rue du Tilleul.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par leurs noms prénoms, état et demeure ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G.KARTHEISER, J.TEMPELS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 26 mars 2010. DIE/2010/2857. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 7 avril 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010048176/121.

(100050139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

CTG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 122.969.

Die berufliche Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder Dr. Michael Leo MARX und Siegfried APFEL lautet Wilhelm-Heinrich-Straße 11, D-66117 Saarbrücken.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010048308/11.

(100050253) Déposé au registre de <u>commerce et des sociétés de Luxembourg</u>, le 12 avril 2010.

Allegra Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.307.

STATUTS

L'an deux mille dix, le deux avril.

Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Georges & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107572, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur François GEORGES, gérant unique, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "Allegra Consulting S.A.".



La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la gestion de sociétés, l'exécution de missions de management et d'administrateur de sociétés et ce pour tout type de sociétés commerciales, civiles ou autres.

La Société a pour objet la consultance dans les domaines du général-management, de la stratégie, du marketing, de la vente, de la finance, de la gestion opérationnelle, de la communication, de la comptabilité, de la fiscalité, des ressources humaines, de l'informatique ainsi que toutes études ou projets de longue ou de courte durée ayant trait aux domaines précités.

La Société a pour objet la prestation de services, l'assistance administrative, le conseil en matière de gestion d'entreprise, et la mise en relation de clientèle.

La Société a pour objet l'organisation de cours, de sessions de formations, de séminaires ainsi que toute autre organisation ayant un but éducatif ou didactique pour quelque public que ce soit.

La Société a pour objet la réalisation et le développement de projets immobiliers ainsi que la location, l'achat et la revente de biens immobiliers.

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.



Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

- **Art. 10.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- **Art. 12.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.



Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des Administrateurs est fixé à un (1), et celui des Commissaires à un (1).
- 2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur:

Monsieur Marc VERHAEREN, administrateur de sociétés, né le 03 octobre 1971 à Uccle (Belgique), résidant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes:

La société "audit.lu", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 113620.

- 4. Les mandats d'administrateur et de commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.
 - 5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2010. LAC/2010/15270. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme.



Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048179/180.

(100050003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

BK Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 99.295.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.400 EUR, représenté par 100 parts sociales, entierement souscrites et libérées, se repartit comme suit

Monsieur Romuald BONICHO vingt-cinq parts sociales25Monsieur Grégory KLEIN-FRIEDRICH Soixante-dix parts sociales70Monsieur Grégory SBAIZ Cinq parts sociales5Total: cent parts sociales100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mai 2010.

BK Industrie S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

11 rue d'Elevange

L-5695 EMERANGE

Signatures

Référence de publication: 2010048314/21.

(100049966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Amazonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.254.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme holding "MONTECARO HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg B 44.266;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme "AMAZONIA S.A.", ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 44.254, a été constituée suivant acte reçu le 24 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 416 du 11 septembre 1993.
- II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions de EUR 3,10 (trois Euros et dix cents) chacune, chacune intégralement libérée.
- III.- Que son mandant a pris connaissance des dispositions de la loi luxembourgeoise du 11 août 1998 relative à l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment.
 - IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.
- V.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, et ceci avec un effet rétroactif à partir du 31 décembre 2009
- VI.- Que son mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements



financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

- VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2009.
- VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3778. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010048197/48.

(100050380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

CTG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 127.425.

Die berufliche Anschrift des Verwaltungsratsmitglieds Dr. Michael Leo MARX lautet Wilhelm-Heinrich-Straße 11, D-66117 Saarbrücken.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010048309/11.

(100050233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Dream Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 152.311.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu

Monsieur Guy KARTHEISER, administrateur de sociétés, né le 5 novembre 1964 à Ettelbruck (matr. 1964 11 05 174), demeurant L-9291 Diekirch, 10, rue Walebroch.

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "DREAM PARTNER S.à r.l.".
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Erpeldange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
 - Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence matrimoniale.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.



- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille (25.000,- €) divisé en cent (100) parts sociales de deux cent cinquante (250,- €) euros chacune.
- **Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Tous les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Guy KARTHEISER, prénommé.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingtcinq mille euros (25.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros (850,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixé à L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.
- 2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée,

Monsieur Guy KARTHEISER, prénommé, qui aura le pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature. Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. KARTHEISER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 26 mars 2010. DIE/2010/2856. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 7 avril 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010048187/72.

(100050142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.



Bâtiferm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, 19, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 79.023.

Par la présente, je déclare démissionner de mon poste d'administrateur de la société BÂTIFERM S.A., ayant son siège à L-7737 Colmar-Berg, 19, Zone Industrielle Piret et inscrite au R.C.S. Luxembourg B 79023, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2010.

Gaston Reinard.

Référence de publication: 2010048315/11.

(100050044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Keyes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.951.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED

CADOGAN TRUSTEES LIMITED (acting as Trustee of the Bufalino Trust), a limited liability company established under the laws of United Kingdom, registered with the Companies House of United Kingdom, under number 5214285, having its registered office at Royalty House, 32, Sackwille Street, W1S 3EA London, United Kingdom,

here represented by Mr François GEORGES, expert comptable, with professional address at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- 1) That the public limited company "société anonyme") "KEYES HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 139951, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joelle BADEN, notary residing in Luxembourg, on the 24 th of June, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1842 of the 25 th of July 2008.
- 2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.
 - 3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.
- 4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect.
- 5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company.
- 7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6.
- 8) That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
- 9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.
- 10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately eight hundred euros.



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

CADOGAN TRUSTEES LIMITED (agissant comme Trustee du Bufalino Trust), une société anonyme régie par les lois du Royaume Uni, enregistrée sous le Companies House of United Kingdom, sous le numéro 5214285, ayant son siège social à Royalty House, 32, Sackwille Street, W1S 3EA London, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur François GEORGES, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société anonyme "KEYES HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139951, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1842 du 25 juillet 2008.
- 2) Que le capital social est fixé à trente et un mille dollars Euros (31.000,-EUR), représenté par trois cents dix (310) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.
- 4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.
- 7) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.
- 10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, C. Wersandt.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2010. LAC/2010/15267. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048199/103.

(100049978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

EWA (Fiduciaire et Révision) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.588.

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A.", (matr. 2001 22 28024) ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 84.588,

constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 413 du 14 mars 2002, modifiée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven du 24 février 2003, publié au susdit Mémorial C, numéro 456 du 26 avril 2003, modifiée pour la dernière fois, suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains, en date du 24 avril 2007, publié au susdit Mémorial C, numéro 1275 du 26 juin 2007.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Yves WALLERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que le présent acte a pour objet:
- 1. Modification de l'objet social et modification de l'article 2 des statuts.
- 2. Divers
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable et le conseil fiscal.

Dans les limites légales, réglementaires ou déontologiques, elle peut, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mener toutes opération ou conclure toute convention rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui est simplement de nature à en faciliter la réaliser."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. WALLERS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2010. DIE/2010/2556. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010048235/59.

(100050288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Xin-Xing s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9414 Vianden, 13, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 103.744.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

- 1. Monsieur Hongming NI, cuisinier, demeurant à L-9414 Vianden, 13, rue Victor Hugo, né le 1 ^{er} novembre 1957 à Shanghai en Chine et
- 2. Monsieur Yanming ZHOU, comptable, demeurant en Chine à Shanghai, 555, Gong He Xiu Road, né le 20 juillet 1962 à Shandong en Chine.

ici représentée par Monsieur Tommy DANIELSSON, né à Trolhattan (S) le 9 décembre 1959, demeurant à L-9061 Ettelbruck, 58, rue Michel Rodange.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 février 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Les comparants, agissant en qualité d'associés, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré et ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée "XIN-XING s.à r.l.", avec siège social à L-9414 Vianden, 13, rue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.744,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck en date du 16 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 392 du 17 août 1995;

II. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Les associés représentant l'intégralité du capital social déclarent:

- III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- IV. être les propriétaires de l'ensemble des parts de la Société et, en tant qu'associés représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder à la dissolution de la Société;
- V. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;
- VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
 - VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée des associés.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.



Signé: H. NI, T. DANIELSSON, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2010. DIE/2010/2653. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010048236/48.

(100050292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Lari Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.589.

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LARI INVEST S.A.", avec siège social à Luxembourg, 26 boulevard Royal, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 147589 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 3 septembre 2009 numéro 1698 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giorgio BLANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B;
- 2. Modification subséquente de l'article 6 deuxième paragraphe des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: "Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres qui seront répartis en deux catégories A et B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles."
- 3. Modification du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers de sorte qu'en cas de pluralité d'administrateurs la société soit engagée par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.
- 4. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: "La Société est engagée en toutes circonstances soit (i) par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, (iii) le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou (iv) par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.
 - 5. Démission d'un administrateur et décharge à lui accorder;
 - 6. Répartition des administrateurs en fonction dans les groupes A et B;
- 7. Nomination d'un nouvel administrateur de catégorie A dont le mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2010;
 - 8. Rectification de la date de clôture de l'exercice social mentionné à l'article 12 des statuts.
 - 9. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.



- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 deuxième paragraphe des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 6. Deuxième paragraphe. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres qui seront répartis en deux catégories A et B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

L'assemblée décide que la Société sera dorénavant engagée en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances soit (i) par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, (iii) le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou (iv) par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas."

Cinquième résolution

L'assemblée acte et accepte la démission de Monsieur Giorgio BIANCHI en qualité d'administrateur de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de répartir les deux administrateurs actuellement en fonction dans les catégories A et B comme suit:

- Catégorie A: Monsieur Antonio MATTIELLO.
- Catégorie B: Monsieur Salvatore DESIDERIO.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur de catégorie A dont le mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:

- Monsieur Menico MATTIELLO, employé privé, né le 21 août 1983 à Naples, demeurant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée décide de rectifier la date incomplète de la fin de l'exercice social mentionné à l'article 12 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

" Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Gregorio Pupino, Lydia Schneider, Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 mars 2010. LAC/2010/12809. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mars 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010048193/106.

(100049998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

BS Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8255 Mamer, 13, rue Mont Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.137.

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Antonio Manuel NEVES DA SILVA, employé privé, demeurant à L-2680 Luxembourg, 49, rue de Vianden.

Lequel comparant déclare qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BS EXPRESS S.àr.l, avec siège social à L-3260 Bettembourg, 61, route de Mondorf, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 278 en date du 1 ^{er} mars 2007, modifiée suivant acte de cession de parts sous seing privé en date du 15 février 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2010, relation LAC/2010/7044, non déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, dont une copie après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes aux fins de formalisation.

Suite à la prédite cession de parts sociales sous seing privé, les parts sociales de la société BS EXPRESS S.àr.l. se trouvent actuellement reparties comme suit:

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.
- 2) Révocation du gérant technique de la société.
- 3) Nomination de Monsieur Antonio Manuel NEVES DA SILVA, prédit, en tant que gérant unique de la société.
- 4) Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bettembourg à Mamer et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Mamer.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-8255 Mamer, 13, rue Mont-Royal.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour de sa fonction de gérant technique Monsieur Helder Barbosa DA COSTA, ouvrier, demeurant à L-3260 Bettembourg, 61, route de Mondorf et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant unique Monsieur Antonio Manuel NEVES DA SILVA, prédit.

Quatrième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).



Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Neves da Silva, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2010. Relation: EAC/2010/2589. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010048237/58.

(100050421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Hobbit Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 133.448.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 8 avril 2010.

Après délibération, l'Assemblée décide:

- 1. De renouveler les personnes suivantes comme Administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009:
 - David Belhassen, né le 27 mai 1970 à Paris, résident à 75, Wimpole street, Londres, Royaume-Uni;
 - Laurence Belhassen, née le 28 mai 1969 à Marseille, résident à 75, Wimpole street, Londres, Royaume-Uni;
 - Eytan Hanouna, né le 1 ^{er} septembre 1972 à Casablanca (Maroc), résident à 4, rue Margueritte 75017 Paris, France. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010048328/17.

(100049994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Able Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. Nagma Financial Sàrl).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.975.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of March.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a Company limited by Shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registar of Corporate Affairs under the number 681.864 ("Real Estate Investments International"), here duly represented by Mrs Nadine Gloesener, residing professionally in L-1466 Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on March 26 th 2010.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in his capacity of sole shareholder of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Nagma Financial Sàrl having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (the "Company"),

incorporated by a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg on May 23 rd , 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1539 on June 6 th 2008,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 138975.



The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into Able Investments S.à r.l. and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

" Art. 4. The private limited liability company shall exist under the name Able Investments S.à r.l.".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente mars.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée par actions dominée par le BVI Business Companies Act, avec son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registar of Corporate Affairs sous le numéro 681.864 ("Real Estate Investments International"), ici dûment représentée par Madame Nadine Gloesener, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 mars 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Le comparant, représenté comme ci-avant, étant le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Nagma Financial Sàrl avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 Mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1539 du 20 juin 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 138975.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en "Able Investments S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de Able Investments S.à r.l.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celuici a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gloesener, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er avril 2010 LAC/2010/14693. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048200/72.

(100050236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.



KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, KINROSS GOLD CORPORATION, a migré du 40 King Street West, 52 nd Floor, Toronto, Ontario, M5H 3Y2, CANADA au 25 York Street, 17 th Floor, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010048253/14.

(100050406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Société du Port de Mertert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 6.698.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2009 documenté par acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2009, LAC / 2009 / 19960 que l'assemblée a nommé Monsieur Jean PFEIFFENSCHNEIDER, Directeur à la BGL S.A., demeurant à Luxembourg, 66, avenue du X Septembre, né à Luxembourg, le 7 octobre 1958, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur André POORTERS, Managing director de la DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A.. Monsieur Jean PFEIFFENSCHNEIDER terminera son mandat à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010048319/18.

(100050089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Velio International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.591.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010048760/9.

(100047821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Tower 2 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.537.

Par effet de la clôture de la liquidation de Equinox Investment Company s.c.p.a, ayant son siège social à 35 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, cette dernière a transferé à son actionnaire 21 st Century Investment Finance S.A., ayant son siège social à 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, n. 2,810 parts sociales de Tower 2 S.àr.l. avec effet au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Tower 2 Sà.r.l. Société à Responsabilité Limitée Signature

Référence de publication: 2010048268/16.

(100050102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Luxrule S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 93.226.

EXTRAIT

L'adresse de l'administrateur et administrateur délégué Monsieur Patrick Lecêtre a changé comme suit:

41 rue Siggy vu Letzebuerg

L-1933 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010048257/15.

(100050384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Luxrule S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 93.226.

EXTRAIT

Le 29 mars 2010, le mandat d'administrateur d'Emmanuel REVEILLAUD et de Charles OSSOLA a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010048258/13.

(100050382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Les Résidences Brasserie Funck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 135.048.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 mars 2010 a renouvelé le mandat d'un des administrateurs venu à échéance:

- Madame Ingrid LIJNEN, Administrateur, directeur financier, Guido Gezellelaan 12, B-3090 Overijse, Belgique;

Son mandat prendra fin en même temps que celui des autres administrateurs, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 24 mars 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour LES RESIDENCES BRASSERIE FUNCK S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010048306/19.

(100050307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.



Immobilière de Roost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 98.216.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2010 que les mandats des organes de la société ont été reconduits pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

Administrateurs:

- Victor Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim, 6 Wenkelhiel
- Aloyse Steichen, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6317 Oberwil, 2B lm Räbmatt
- Patrick Leydet, administrateur de sociétés, demeurant à L-1240 Luxembourg, 24 rue Charles Bernhoeft

Commissaire aux comptes:

Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A., RCSL No B 78933, avec siège social à L- 2132 Luxembourg, 36 Avenue Marie-Thérèse

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048327/19.

(100050156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Suo Tempore AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 129.831.

Hiermit geben wir bekannt, dass wir durch Schreiben vom 7.4.2010 vom Mandat des Rechnungskommissars der Gesellschaft SUO TEMPORE AG, R.C.S. Luxemburg B 129.831 zurückgetreten sind.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN AUDIT, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

Référence de publication: 2010048307/12.

(100050255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Belalux S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5222 Sandweiler, 6, an der Kettenbach.

R.C.S. Luxembourg E 4.264.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Raymond LANNERS, (matr. 1962 07 18 311), employé privé, né le 18 juillet 1962 à Ettelbruck, demeurant à L-8541 Kapweiler, 6, Sellerstrooss,

agissant tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de

2. Monsieur Joël BESCH, (matr. 1960 07 22 134), employé privé, né le 22 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant à L-5222 Sandweiler, 6, an der Kettenbach.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Sandweiler en date du 24 mars 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1 er. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.



Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

- **Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Sandweiler; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.
 - Art. 4. La société prend la dénomination de "BELALUX S.C.I.".
 - Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

Chaque associé pourra dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- €) chacune.
- **Art. 7.** La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

- **Art. 8.** Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.
 - Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les co-propriétaires indivis, ainsi que les nu-propriétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

- **Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 13.** L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.
- **Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.
 - Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution ont évalués à approximativement six cents euros (EUR 600.-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Raymond LANNERS, préqualifié,	50 parts
- Monsieur Joël BESCH, préqualifié,	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixée à L-5222 Sandweiler, 6, an der Kettenbach.
- 2) Sont nommés gérants de la société

Monsieur Raymond LANNERS, prénommé et Monsieur Joël BESCH, prénommé.

- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- 4) Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LANNERS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2010. DIE/2010/2795. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 7 avril 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010048217/111.

(100050140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

EnergyCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 91.636.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société le 19 février 2010 que:

Monsieur Patrice GALLASIN et Mademoiselle Céline PIGNON, agissant en qualité d'administrateurs de la Société, ont démissionné avec effet au 18 février 2010.



Pour extrait conforme Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010048311/14.

(100050215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

International Share & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.239.

AUSZUG

In seiner Sitzung des Verwaltungsrats vom 07. April 2010, wurden folgende Beschlüsse einstimmig genommen:

- 1. Herr Ahmed Abdulla ALMARZOUQI, geboren am 28.08.1955, in Abu Dhabi, (Vereinigte Arabische Emirate), wohnhaft in Dubai, Al Wadha Building 402, 172597 (Vereinigte Arabische Emirate); wird als President des Verwaltungsrat ernannt und die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Einzelunterschrift
- 2. Als neue Delegierte Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 statt finden wird:

Herr Ike OBIAMIWE, geboren am 14.08.1962 in London (United Kingdom), wohnhaft in 172597 Dubai, APT 903, Boulevard Burj Khalifa, Central Tower (Vereinigte Arabische Emirate).

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates bis einen Betrag von 25.000,- EUR, für Beträge über 25.000.- wird die Unterschrift eines zweiten Verwaltungsratsmitglied benötigt.

Herr Frank SNYKERS, geboren am 04.04.1953 in B-Hasselt, wohnhaft in B-3730 Hoeselt, De Bormanlaan, 40.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates bis einen Betrag von 25.000,- EUR, für Beträge über 25.000.- wird die Unterschrift eines zweiten Verwaltungsratsmitglied benötigt.

Luxemburg, den 07. April 2010.

Für INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2010048325/25.

(100050220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.111.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of March.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 29 March 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141058, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2210 of 10 September 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 15 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:



Agenda

- 1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR2,153,500 (two million one hundred fifty-three thousand five hundred euro) by an amount of EUR42,500 (forty-two thousand five hundred euro) to an amount of EUR2,111,000 (two million one hundred eleven thousand euro) by the cancellation of 340 (three hundred and forty) ordinary shares of the Company with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and
 - 2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR2,153,500 (two million one hundred fifty-three thousand five hundred euro), represented by 17,228 (seventeen thousand two hundred twenty-eight) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR42,500 (forty-two thousand five hundred euro) to an amount of EUR2,111,000 (two million one hundred eleven thousand euro), represented by 16,888 (sixteen thousand eight hundred eighty-eight) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 340 (three hundred and forty) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR42,500 (forty-two thousand five hundred euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 16,888 (sixteen thousand eight hundred eighty-eight) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR2,111,000 (two million one hundred eleven thousand euro), represented by 16,888 (sixteen thousand eight hundred eighty-eight) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente mars.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 mars 2010,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141058, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2210 du 10 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 15 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR2.153.500 (deux millions cent cinquante-trois mille cinq cents euros) par un montant de EUR42.500 (quarante-deux mille cinq cents euros) à un montant-de EUR2.111.000



(deux millions cent onze mille euros) par voie d'annulation de 340 (trois cent quarante) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR2.153.500 (deux millions cent cinquante-trois mille cinq cents euros), représenté par 17.228 (dix-sept mille deux cent vingt-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR42.500 (quarante-deux mille cinq cents euros) à un montant de EUR2.111.000 (deux millions cent onze mille euros), représenté par 16.888 (seize mille huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 340 (trois cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR42.500 (quarante-deux mille cinq cents euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 16.888 (seize mille huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR2.111.000 (deux millions cent onze mille euros), représenté par 16.888 (seize mille huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er avril 2010. LAC/2010/14691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048220/112.

(100050176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Ibex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 15.791.

- Gegründet am 9. März 1978, gemäß Urkunde des Notars Marc ELTER, Notar mit Amtssitz in L-JUNGLINSTER, veröffentlicht im Memorial, Recueil Special C Nr. 97 vom 11. Mai 1978;
 - Die Statuten wurden mehrmals abgeändert, zuletzt am 17. Oktober 2002, gemäss Urkunde des Notars Jean Paul HENCKS, Notar mit Amtsstube in L-LUXEMBURG, veröffentlicht im Memorial Recueil Special C Nr. 1686 vom 25: November 2002.

Laut Protokoll der ordentlichen Gesellschaftergeneralversammlung vom 12. März 2010 wurde beschlossen, dass,

- 1) nachdem die jeweiligen Mandate der Verwaltungsratsmitglieder abgelaufenen waren, nachstehende Personen bis zur Jahreshauptversammlung welche im Jahre 2012 abgehalten wird erneut in den Verwaltungsrat berufen worden:
- Frau Ruth BÜHLER, Unternehmerin, geboren am 13. Januar 1946 in CH-MENZNAU, mit privatem Wohnsitz in CH-8057 ZÜRICH, Malvenstrasse, 11; Frau Ruth BÜHLER bewahrt zudem unverändert und für den gleichen Zeitraum den Posten als Präsidentin des Verwaltungsrates.
- Herr Claude FABER, Wirtschaftsprüfer, geboren am 20. Dezember 1956 in LUXEMBURG, mit beruflichem Wohnsitz in L-2450 LUXEMBURG, 15, boulevard Roosevelt;
- Herr Roy REDING, Rechtsanwalt, geboren am 17. Juli 1965 in LUXEMBURG, mit beruflichem Wohnsitz in L-1330 LUXEMBURG, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.



2) PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in L-1014 LUXEMBURG, 400, route d'Esch, eingetragen beim Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B-65.477 nach Ablauf seines Mandates wiederholt und bis zu der ordentlichen Generalversammlung, welche in 2010 über die Konten des Geschäftsjahres 2009 beschließt zum Kontenkommissar ernannt wurde.

Luxemburg, den 22. März 2010. Im Namen der Gesellschaft: FIDUCIAIRE FERNAND FABER Unterschrift

Référence de publication: 2010048259/30.

(100050267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Génie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.769.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinaire le 22 février 2010.

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Giacomo CAVALLO, administrateur de sociétés, demeurant à I 00197 Rome, 102, Viale Bruno Buozzi, Président;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, administrateur-délégué.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Paolo RICCI, demeurant à I - 00197 Rome, 102, Viale Bruno Buozzi.

Luxembourg, le 3 mars 2010. Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010048331/20.

(100050174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2010

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 25 mars 2010, que Messieurs Claude Kremer, Andreas Koernlein et Patrick Zurstrassen ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011 et que PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélue en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goldman Sachs Specialized Investments
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
Rick Daniels / Signature
VP / -

Référence de publication: 2010048298/19.

(100050441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck